

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **treizième jour de juin 2011 à 20h00** à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard
Monsieur Rock Paquin
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

11-06-164

Approbation du procès-verbal

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 9 mai 2011.

ADOPTÉE

11-06-165

Assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT l'invitation reçue de la Fédération Québécoise des Municipalités pour participer au prochain congrès qui aura lieu au Centre des congrès de Québec en septembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE ce congrès s'adresse principalement aux petites municipalités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'autoriser la délégation du maire Gilles Fortier à participer au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités qui aura lieu au Centre des congrès de Québec les 29 septembre au 1^{er} octobre 2011.

QUE le conseil municipal autorise la trésorière à effectuer les déboursés relatifs à l'inscription, à l'hébergement, au déplacement et aux frais de subsistance du délégué de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

11-06-166

Délégation au CRSBP

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu de ratifier la délégation de Me Serge Bizier, conseiller responsable de la Bibliothèque municipale, ainsi que Madame Madeleine Beaudoin, coordonnatrice, à l'assemblée générale annuelle du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie qui a eu lieu à Trois-Rivières le 3 juin 2011;

La trésorière est autorisée à effectuer les déboursés relatifs à cette délégation.

ADOPTÉE

11-06-167

Inscription de la Ville à clicSÉQUR

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de nommer le directeur général, Mario Juaire, responsable autorisé (RA) à lier la Ville de Princeville lors de son inscription à clicSÉQUR auprès du ministère du Revenu du Québec;

Il est également résolu de nommer le directeur général, Mario Juaire, responsable des services électroniques pour les fins mentionnées dans les conditions d'utilisation de clicSÉQUR et des services connexes.

ADOPTÉE

11-06-168

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 10-05-2011 au 12-06-2011
- nos M1024 à M1029 & 28460 à 28494 162 456,01 \$
- dépôts salaires des périodes 201119 à 201122

ADOPTÉE

11-06-169

Approbation des comptes

Sur une proposition de le conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 13 juin 2011
- nos 28495 à 28654 975 410,68 \$

ADOPTÉE

Dépôt d'états financiers d'organismes subventionnés - Le greffier dépose les états financiers des organismes suivants : Club de patinage artistique de Princeville, Centre aquatique régional de l'Érable, Corporation de Transport La Cadence et ORASSE.

11-06-170

Nomination d'un agent principal pour les transactions sur le Web à Service Canada

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu de nommer et d'autoriser la trésorière, Louise Bergeron, à agir comme agent principal pour toutes les transactions relatives au relevé d'emploi sur le Web, et ce, avec Service Canada.

ADOPTÉE

11-06-171

Échange Emploi Été pour étudiants

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que ce conseil autorise l'engagement de deux aides moniteurs pour les camps de jour dans le cadre du programme Emplois d'été/Échanges étudiants 2011 du YMCA et qui seront proposés par cet organisme.

QUE les conditions d'embauche des aides moniteurs soient établies selon les modalités du programme;

QUE Claude Fortier, régisseur aux Loisirs soit autorisé à signer tous les documents officiels émanant du programme d'aide financière.

ADOPTÉE

11-06-172

Engagement du personnel de camp de jour et conditions salariales

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser le régisseur aux sports, aux loisirs et à la culture, à procéder à l'engagement des animateurs (trices) suivants pour l'organisation des terrains de jeux et le camp de jour à compter du 27 juin 2011:

- Étienne Couture, responsable
 - Marilyn Bossé, responsable adjointe
 - Roxanne Gigras, monitrice
 - Catherine Dubois, monitrice
 - Marie-Chantale Lord, monitrice
 - Maëlle Cloutier, monitrice
 - Anne-Marie Turcotte, monitrice
 - Audrey Morrissette, monitrice
 - Anne-Marie Plante Bellemarre, monitrice
 - Carole-Anne Lord, monitrice
 - Frédéric Lecours, moniteur
 - David Lecours, moniteur
 - Raphaël Tremblay, moniteur - Programme Emploi Été Canada
 - Jean-Félix Moreau, moniteur
-
- Camille-Anne Beaudoin, service de garde
 - Roxane Greniers, service de garde
 - Jessica B. Guillemette, service de garde
 - Audrey Rivard, service de garde
 - Philippe Fortier, service de garde

Que la liste des salaires préparée par Claude Fortier, directeur du service des loisirs et déposée soit approuvée.

ADOPTÉE

11-06-173

Engagement d'une horticultrice

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'engager Madame Louise Daigle comme horticultrice et préposée à l'entretien général à temps plein régulier, et ce, à partir du 20 juin 2011;

Que ses conditions de travail soient celles fixées à la convention collective de travail pour le personnel d'entretien, son salaire débutant à 80% du maximum.

ADOPTÉE

11-06-174

Modification de la qualité et de la rémunération de chef d'équipe au service des Travaux publics

ATTENDU QUE les fonctions de chef d'équipe se sont modifiées au fil des ans et qu'il y a lieu d'en redéfinir la teneur;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu :

QUE la fonction de chef d'équipe mentionnée à l'article 19.02 de la convention collective de travail soit définie comme suit :

«Les fonctions de chef d'équipe sont accomplies à la demande du directeur du service concerné et consistent à prendre en charge les assignations des équipes de travail, à répondre aux intervenants dans la mesure de ses connaissances, à décider des interventions à effectuer dans les cas urgents ou incontrôlables (fuite d'eau, tempête de neige, etc.) pour la durée exigée du directeur;

La rémunération du chef d'équipe est de cinq dollars (5,00 \$) l'heure, en plus de son salaire régulier.»

Le maire et le greffier sont autorisés à signer la lettre d'entente avec le Syndicat des salariés municipaux des Bois-Francs.

ADOPTÉE

11-06-175

Politique en cas d'incident au d'accident lors d'utilisation d'un véhicule personnel pour le compte de la Ville de Princeville

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que soit adopté ce qui suit :

- La présente politique vise à compenser les frais non remboursés par les assurances, jusqu'à concurrence d'un montant de 500 \$, pour tout bris causé à un véhicule utilisé par un membre du conseil ou du personnel de la Ville de Princeville dans le cadre de ses fonctions.
- La personne doit aviser dans un délai de quinze jours de l'incident et fournir les documents nécessaires.
- La présente politique est rétroactive le 1^{er} janvier 2011.

ADOTPÉE

11-06-176

Demande de nettoyage de fossés au Ministère des Transports

ATTENDU QUE la Ville de Princeville met beaucoup d'effort à conserver le bon état des ses emprises routières sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que ce conseil produise une demande de nettoyage de fossés au Ministère des Transports du Québec, afin de procéder au nettoyage des fossés le long de la route 263 Nord à partir de l'intersection de la route 165 Nord et du rang trois Est de Princeville jusqu'à l'intersection de la rue du Lac Nord et de la route 165 nord près du secteur du Domaine Paquet de Princeville.

QUE la Ville de Princeville indique au ministère des Transports du Québec, que ces travaux de nettoyage permettront un meilleur égouttement de la route et des

terrains avoisinants et finalement réduira les problèmes reliés à l'infrastructure routière de ce segment de route.

ADOPTÉE

11-06-177

Rappel de la demande de feux de circulation sur la route 116 près du Faubourg du Golf

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire réitérer la demande d'installation de feux de circulation dans le secteur du Faubourg du golf Lafontaine;

ATTENDU QUE cette demande s'inscrit principalement dans l'objectif de sécuriser les usagers qui emprunte ce segment routier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que ce conseil réitère sa demande produite au ministère des Transports du Québec, afin de procéder à l'installation de feux de circulation dans le secteur du Faubourg du golf Lafontaine à l'intersection de la route 116 et de la rue Boulet et du Faubourg du golf Lafontaine de Princeville.

QUE la Ville de Princeville indique au ministère des Transports du Québec, que ces nouveaux feux de circulation permettront une meilleure circulation dans ce secteur et surtout une plus grande prudence pour les usagers empruntant ces différents axes routiers.

ADOPTÉE

11-06-178

Demande de versement pour l'utilisation du Fonds régional réservé à l'entretien de certaines voies publiques

ATTENDU QUE la MRC de l'Érable a adopté le règlement no 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

ATTENDU QUE la MRC de l'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2010, des droits payables par les exploitants de carrière et sablières pour des substances visées par le règlement ni 297 et susceptible de transiter par les voies publiques municipales;

ATTENDU QUE le règlement no 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC;

ATTENDU le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de l'Érable;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rock Paquin et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Princeville demande à la MRC de l'Érable le versement d'un montant de 135 618,79 \$, tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de l'Érable;

QUE la Ville de Princeville entend réaliser les travaux suivants :

- resurfacement de la rue Saint-Jacques Ouest, à partir du rang 10 Ouest jusqu'à la Route 116;

QUE la Ville de Princeville s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement no 297 de la MRC de l'Érable soit pour :

- la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;
- des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

QUE cette résolution soit transmise à la MRC de l'Érable.

ADOPTÉE

Demande de partage de route par le Club Sport 4 de l'Érable inc. – À l'étude

11-06-179

Cession d'une emprise de rue par les Entreprises Claudale – Autorisation de signature

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier à signer l'acte notarié, préparé par Nathalie Houle, notaire selon lequel «Les Entreprises Claudale inc.» cède à la Ville de Princeville une partie du lot 41-16 du cadastre officiel du village de Princeville étant le prolongement de l'assiette de la rue Nadeau et qu'elle consent à donner une servitude de passage sur une partie du lot 41-16 de 232,3 m² afin que les véhicules, notamment d'utilité publique, puissent effectuer une manœuvre de demi-tour le temps que le prolongement de la rue soit complété.

ADOTPÉE

11-06-180

Électricité du kiosque postal du Domaine Paquet Est - Remboursement

ATTENDU QUE ce conseil municipal désire respecter l'entente de services établie pour la fourniture d'électricité des kiosques postaux situés au Domaine Paquet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'entériner l'entente de fourniture d'électricité pour l'éclairage des kiosques postaux situés au Domaine Paquet au montant de 330 \$ selon la facture présentée par Madame Maryse Leblanc et/ou Éric Béliveau pour l'année 2011.

ADOPTÉE

11-06-181

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no 559-97 concernant la circulation des camions et des véhicules outils

Avis de motion est donné par le conseiller Me Serge Bizier qu'à une prochaine séance, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée sera adopté un règlement modifiant le règlement no 559-97 concernant la circulation des camions et des véhicules outils afin d'interdire la circulation de ces véhicules sur la rue Monseigneur-Poirier.

11-06-182

Abat-poussière (chlorure de calcium liquide) saison 2011

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire épandre de l'abat-poussière sur ses chemins non-pavés pour éviter des accidents causés par la poussière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que ce conseil accorde le contrat d'épandage d'abat-poussière pour la saison 2011 à l'entrepreneur Somavrac (c.c.) inc. au coût de 303,00 \$/m³ taxes non incluses pour les chemins municipaux de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

11-06-183 **Aménagement d'un sens unique sur le boulevard Carignan entre la route 116 et la rue Paré**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de rendre le boulevard Carignan Est, entre le boulevard Baril Ouest et la rue Paré, sens unique vers l'Est, tout en conservant un accès au kiosque postal;

Que le service des Travaux publics soit autorisé à faire les aménagements requis.

ADOPTÉE

11-06-184 **Demande de certificats d'autorisation au MDDEP – Projet rue Lecours (prolongement)**

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'habiliter Monsieur Jocelyn Michaud, ingénieur de EXP. à soumettre une demande au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour les travaux d'infrastructures sur le prolongement de la rue Lecours;

QUE la Ville de Princeville confirme l'engagement de transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation que les travaux d'infrastructures sur le prolongement de la rue Lecours ont été réalisés conformément à l'autorisation accordée, lorsque les travaux seront achevés.

ADOPTÉE

11-06-185 **Demande de certificat d'autorisation au MDDEP – Projet rue Simard**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'habiliter Monsieur Jocelyn Michaud, ingénieur de EXP. à soumettre une demande au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour les travaux d'infrastructures sur la rue Simard;

QUE la Ville de Princeville confirme l'engagement de transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation que les travaux d'infrastructures sur la rue Simard, ont été réalisés conformément à l'autorisation accordée, lorsque les travaux seront achevés.

ADOPTÉE

11-06-186 **Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt de 385 000 \$ et des travaux de nouvelles infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie pour le prolongement de la rue Lecours.**

Avis de motion est donné par le conseiller Fernand Ruel qu'à une prochaine séance, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée sera adopté un règlement décrétant un emprunt de 385 000 \$ et des travaux de nouvelles infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie pour le prolongement de la rue Lecours.

11-06-187

Évaluation du rendement de la station de traitement des eaux usées – Dépôt et présentation au MDDEP et au MAMROT

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de prendre acte du rapport sur l'évaluation du rendement de la station de traitement des eaux usées préparé par Teknika HBA inc.;

Que ce rapport soit présenté aux services concernés du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ainsi qu'au Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire.

ADOPTÉE

11-06-188

Représentation au MAMROT sur le projet de desserte en aqueduc et égouts au Domaine Paquet

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de faire les représentations nécessaires auprès du Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire afin d'avoir un avis final sur l'admissibilité du projet de desserte en aqueduc et en égouts au Domaine Paquet, compte tenu des résultats des analyses des eaux de puits et la conformité des installations septiques du secteur.

ADOPTÉE

11-06-189

Procédure concernant la collecte des résidus domestiques dangereux

ATTENDU QUE la Ville de Princeville procède depuis plus d'un an à la collecte permanente des matières dangereuses sur son territoire;

ATTENDU chaque année, la Ville de Princeville participait à la Journée «Normand Maurice» organisée par le Groupe Solidarité Jeunesse et de la Journée Normand Maurice sur l'ensemble des territoires de la Commission scolaire des Bois-Francis;

ATTENDU QUE cette collecte sera dorénavant organisée en septembre sans pour cela être associée à la Journée «Normand Maurice» ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que la collecte des matières dangereuses sur le territoire de la Ville de Princeville se tienne en septembre et qu'elle ne soit plus associée à la Journée «Normand Maurice» telle que proposée par le Groupe Solidarité Jeunesse et de la Journée Normand Maurice.

QUE la Ville de Princeville transmette un avis au Groupe Solidarité Jeunesse et de la Journée Normand Maurice pour les informer de la présente décision.

ADOPTÉE

11-06-190

Adhésion 2011 au Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour

ATTENDU QUE ce conseil désire adhérer à l'organisme de concertation des bassins versants de la rivière Bécancour (GROBEC) pour l'année 2011-2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville adhère à l'organisme de concertation des

bassins versants de la rivière Bécancour (GROBEC) pour l'année 2011-2011 au coût annuel de 50 \$.

ADOPTÉE

11-06-191

Formation du comité MADA (municipalité amis des aînés)

ATTENDU QUE la Ville de Princeville doit pour adhérer au programme MADA former un comité sur son territoire pour assurer le suivi auprès des instances régionales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que ce conseil nomme les personnes suivantes pour former le comité MADA de Princeville :

M. Jean-Guy Brochu, Président club de l'âge d'or de Princeville
Mme Madeleine Beaudoin, responsable de la bibliothèque de Princeville
M. Jean-Marc Bédard, Directeur général adjoint
M. Rock Paquin, conseiller et délégué de la Ville de Princeville
M. Serge Bizier, conseiller et délégué de la Ville de Princeville

ADOPTÉE

11-06-192

Demande d'appui – Accréditation de la Maison du CLDI

ATTENDU QUE ce conseil désire appuyer le projet d'accréditation présenté par l'organisation de la Maison du CLDI de l'Érable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que ce conseil appuie la demande d'accréditation de la Maison du CLDI au programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) de l'Agence de santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Maison du CLDI de l'Érable.

ADOPTÉE

11-06-193

Demande à la CPTAQ – Audrey Martin

ATTENDU QUE la demanderesse Audrey Martin s'adresse à la Commission afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie du rez-de-chaussée de sa résidence pour une place d'affaires;

ATTENDU QUE la superficie visée par la demande est d'environ 41 m²;

ATTENDU QUE cette résidence bénéficie de droits acquis, art. 101-103;

ATTENDU QUE cette propriété est située en bordure de la rivière Bulstrode et qu'il y a une résidence de chaque côté;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de la Ville de Princeville;

ATTENDU QUE l'implantation d'une place d'affaires dans une résidence unifamiliale ne crée pas d'impact supplémentaire sur l'agriculture;

ATTENDU QUE selon l'article 58.2 de la loi, nous informons la Commission qu'il existe ailleurs sur le territoire de la Ville de Princeville et hors de la zone agricole, des espaces appropriés disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

11-06-194

Demande à la CPTAQ – Ferme O. Plante et fils s.e.n.c.

ATTENDU QUE la demanderesse Ferme O. Plante & fils s.e.n.c. s'adresse à la Commission afin d'obtenir l'autorisation de poursuivre l'utilisation d'une piste de moto-cross familiale;

ATTENDU QUE la superficie visée est déjà reconnue par la Commission pour cet usage;

ATTENDU QUE la partie visée est entourée de boisés sur 3 côtés;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de la Ville de Princeville;

ATTENDU QUE selon l'article 58.2 de la loi, nous informons la Commission qu'il n'existe pas ailleurs sur le territoire de la Ville de Princeville et hors de la zone agricole, des espaces appropriés disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

11-06-195

Demande à la CPTAQ – Ferme Desloges s.e.n.c.

ATTENDU QUE la demanderesse Ferme Desloges s.e.n.c. s'adresse à la Commission afin d'obtenir l'autorisation de poursuivre l'exploitation d'une gravière-sablère sur une superficie d'environ 39 hectares faisant partie des lots P-15B et P-16 rang VI du canton de Stanfold;

ATTENDU QUE le site visé par la demande offre de très faibles possibilités d'utilisation à des fins agricoles dans son état actuel;

ATTENDU QUE l'exploitation sollicitée par la demande permettra la restauration et la remise en état du site pour la culture ou la sylviculture;

ATTENDU QU'il n'existe pas d'établissement de production animale à proximité du site;

ATTENDU QU'il s'agit d'un site de moindre impact pour les activités agricoles qui peuvent se pratiquer dans le milieu environnant;

ATTENDU QUE la demande n'est pas conforme avec le règlement de zonage de l'ancienne Paroisse de Princeville, mais qu'un règlement a été adopté par la Ville de Princeville en 2004, mais non en vigueur, car le schéma révisé n'est pas en vigueur quoique la MRC de l'Érable a déjà approuvé cette demande en 2006 par lettre;

ATTENDU QUE selon l'article 58.2 de la loi, nous informons la Commission qu'il n'existe pas ailleurs sur le territoire de la Ville de Princeville et hors de la zone agricole, des espaces appropriés disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

11-06-196

Demande à la CPTAQ – Ferme Mili Bois-Francis inc.

ATTENDU la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin que la Ferme Mili Bois-Francis inc. puisse aliéner en faveur de la Ferme Nortane inc., une parcelle de terrain d'environ 4 850 m², sur partie du lot 6-B, Rang 11 du cadastre du canton de Stanfold;

ATTENDU QUE la superficie visée est contigüe à la propriété de la Ferme Nortane inc.;

ATTENDU QUE la Ferme Nortane inc. désire acquérir cette parcelle de terrain avec le bâtiment agricole existant;

ATTENDU QUE la Ferme Nortane inc. utilise déjà ce bâtiment depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE la partie visée n'est pas située à proximité des installations de la Ferme Mili Bois-Francis inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

11-06-197

Approbation d'une construction d'une résidence au 45 rue Lecomte selon PIIA no 2005-95

ATTENDU QU'une demande de permis dans cette zone doit être étudiée par les membres du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QUE ce projet doit répondre aux objectifs du PIIA 2005-95 ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver le plan déposé par Madame Nancy Bergeron

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon, et il est unanimement résolu que le conseil accepte le projet de construction présenté par Madame Nancy Bergeron car ce projet rencontre les objectifs des articles suivants du PIIA 2005-95:

- article 3.1.1- L'implantation de cette construction respecte les critères demandés.
- article 3.1.2- Cette construction s'harmonise bien avec les bâtiments voisins.
- article 4.1.2- Les matériaux utilisés et l'architecture projetée du bâtiment respectent les critères demandés.

Pour déterminer la marge avant minimale et maximale, celle-ci s'applique seulement à la partie la plus rapprochée du bâtiment principal et non à l'ensemble du bâtiment.

ADOPTÉE

11-06-198 **Vente d'un terrain résidentiel – 45 rue Lecomte**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Madame Nancy Bergeron ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-177 (45, rue Lecomte) pour le prix de 25 443,00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

11-06-199 **Vente d'un terrain résidentiel – 235 Liberge**

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Construction Lapointe & Frères inc. ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-244 (235 Liberge) pour le prix de 11 103,00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

11-06-200 **Vente d'un terrain résidentiel – 225 Liberge**

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Construction Lapointe & Frères inc. ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-245 (225 Liberge) pour le prix de 10 231,00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

11-06-201 **Vente d'un terrain résidentiel – 215 Liberge**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Construction Lapointe & Frères inc. ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-246 (215 Liberge) pour le prix de 10 231,00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

11-06-202 **Vente d'un terrain résidentiel – 205 Liberge**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Construction Lapointe & Frères inc. ou à tout autre

acheteur de bonne foi le lot 247-1-247 (205 Liberge) pour le prix de 10 231,00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

11-06-203

Vente de parcelles de terrains – Chantal Poudrette, Nathalie Duchesne, Jimmy Lecours et Cindy Saint-Hilaire

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de céder des parcelles de terrains aux propriétaires et aux prix suivants (avant taxes) :

Acquéreurs	Lot	prix
Chantal Poudrette	247-1-ptie	600.00 \$
Nathalie Duchesne	247-1-156 ptie	735.00 \$
Jimmy Lecours & Cindy Saint-Hilaire	247-1-156 ptie	680.00 \$

Le tout tel que montré sur des plans préparés par Daniel Collin, arpenteur-géomètre ;

Le Maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Princeville le ou les actes notariés à intervenir.

ADOPTÉE

11-06-204

Demande de financement Place aux Jeunes de l'Érable 2011-2012

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu de participer financièrement à Place aux Jeunes de l'Érable 2011-2012 selon le plan de partenariat proposé par l'organisme soit :

- en versant un montant de 750 \$ pour le rallye de découverte de la municipalité;
- en s'engageant à fournir au moins une heure pour l'accueil des participants;
- en s'engageant à donner un montant supplémentaire de 100 \$ à l'organisme pour tout candidat «Place aux Jeunes» s'établissant éventuellement sur le territoire de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

11-06-205

Règlement no 2011-191 modifiant le règlement no 89-212 de l'ancienne Paroisse de Princeville

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2011-191 modifiant le règlement no 89-212 de l'ancienne Paroisse de Princeville

ADOPTÉE

11-06-206

Participation au projet Art & Graf 2011 du Parc linéaire des Bois-Francis

ATTENDU le projet de réalisation d'œuvres graphiques dans le tunnel de la piste cyclable sous la rue Demers mis de l'avant par le Parc Linéaire des Bois-Francis;

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu de participer au projet en fournissant services et équipements lors de la réalisation du projet les 9 et 10 juillet prochain.

ADOPTÉE

Club de soccer de Princeville– Remerciements

Tournoi de golf de la Conférence des Élus du Centre du Québec - Classé.

11-06-207

Tournoi de golf de la Ville de Victoriaville

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser la délégation d'un forsome représentant la Ville de Princeville au Tournoi de golf de la Ville de Victoriaville au coût de 100 \$ par participant.

ADOPTÉE

11-06-208

Chevaliers de Colomb conseil 5986

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de commanditer une publicité de 50 \$ dans le calendrier d'activités des Chevaliers de Colomb de Princeville.

ADOPTÉE

Les membres du conseil adressent leurs félicitations aux organisateurs du Festival du Cheval pour la réussite de l'événement.

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

11-06-209

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Mario Juaire, greffier

Gilles Fortier, maire